

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°5 **Choisy le Roi – 24 Janvier 2016**

SAISON 2015/2016

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, P. KURTZ, Y. LABROUSSE, C. MOURADIAN, M. AKILIAN, F. AVABY, L. TORRECILLAS, JP. ALORO ; D. CHANDON. V. CORTEGGIANI-CHENIER

Assistent : A GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE ;

Invité : A. DAGORNE.

1 / Informations du Président :

- Equipe de France masculine :

Le Président tient à saluer la performance de l'Equipe de France lors du Tournoi de Qualification Olympique à BERLIN.

Après une phase de poule maîtrisée contre la Russie (3 sets à 1), puis contre la Finlande et la Bulgarie (3 sets à 0), le match contre la Pologne a été d'une exceptionnelle qualité pour se qualifier en Finale ; elle est alors qualifiée pour le TQO alors que des nations comme l'Allemagne, la Bulgarie, la Serbie sont éliminées.

En finissant 2^{ème} du Tournoi, l'Equipe de France a disputé sa 3^{ème} finale consécutive.

Il souligne aussi le nombreux public français présent à BERLIN, initié par la FFVB avec la proposition de voyages à la carte lancée dès Novembre dernier.

Le TQO a fait l'objet d'un suivi sans précédent des media français, en presse écrite, en radio (RTL, France INFO, France INTER, EUROPE 1 et RMC étaient présentes sur place) et il faut se féliciter des audiences réalisées par *L'EQUIPE 21* durant toute la semaine.

410 000 personnes en moyenne pour France – BULGARIE diffusé le vendredi à 17h30.

1 000 000 téléspectateurs en moyenne en demi-finale à 17h ; la chaîne était la 5^{ème} chaîne nationale durant le match !

1 200 000 personnes en moyenne en finale (coup d'envoi à 16h45) et pic obtenu à 1 700 000 !

Cela constitue le record d'audience de la TNT depuis son lancement en décembre 2012.

Le voyage partenaires organisé par la FFVB pour le match France / Russie a réuni des dirigeants d'ERREA, GERFLOR, APPART CITY et GENERALI.

Le TQO à Tokyo se déroulera du 28 mai au 5 Juin contre l'Iran, le Japon, la Chine, l'Australie, le Venezuela, la Pologne et le Canada. La Fédération japonaise accueille notre équipe la semaine précédente ; la FFVB prend en charge lors de ce TQO le voyage A/R en avion, les membres du groupe (au-delà de la 18^{ème} personne), le droit d'inscription de 1 000 euro.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 27/03/2016

Date de diffusion : 05/04/2016

Auteur : Arnaud DAGORNE

- Equipe de France féminine :

Le tirage au sort de la Ligue Européenne s'est tenu lors d'une réunion à la CEV vendredi 22/01. La France sera en poule B avec l'Espagne, l'Azerbaïdjan et le Monténégro ; les 4 équipes se rencontreront au Monténégro le 1^{er} weekend de Juin puis seront accueillies en France du vendredi 10 au dimanche 12 Juin 2016. P MERCIER a écrit aux Présidents de Ligues mardi dernier au sujet de l'accueil de cette compétition.

- LNV

Le Président félicite les clubs féminins pour le nouveau record d'affluence d'un match pro féminin établi à CLERMONT samedi 16/01/2016 lors de CHAMALIERES / LE CANNET, 4 109 spectateurs, dépassant celui réalisé lors de NANTES / CANNES (3 698 spectateurs) le 21 Novembre 2015.

JP Aloro informe les membres que la réforme statutaire de la Ligue est en cours.

Il salue l'évènement organisé par l'ASUL pour ses 70 ans et remercie le Président de la FFVB pour sa présence à Lyon à cette occasion.

- Partenariat media

Le Président présente SPORTMAG, 1^{er} magazine volley numérique diffusé aux clubs, Ligues et CD par mail le 20 janvier : c'est un cahier numérique de 20 pages qui sera diffusé chaque mois avec des interviews, des sujets clubs, Ligues/CD et l'actualité des Equipes de France., SPORTMAG propose, comme aux Fédérations de Boxe et d'Escrime, un chemin de fer et les clubs peuvent faire remonter des actualités pour publication ; la Fédération a souscrit 100 abonnements pour les Ligues, les CD, les membres du CA et certaines commissions. Ce cahier, lors des 3 premiers mois, sera présenté gracieusement sur le site à tous les internautes ; après, tout licencié ou lecteur aura la possibilité de s'abonner à un tarif préférentiel.

2 / Approbation du Procès-Verbal du CA et des Procès-Verbaux des commissions exécutives

- CA FFVB du 12/12/2015 :

C Boulongne demande la correction de plusieurs paragraphes du dernier PV :

- Il indique qu'il n'a pas été convoqué par la CCDE à la séance du 14/11 ;

Le courrier reçu de demande d'informations dans le cadre de l'instruction mentionnait, comme pour tout licencié, « sans réponse de votre part dans les délais qui vous sont impartis, la CCDE sera en droit de prendre des sanction » ; il rappelle qu'au regard du statut des cadres d'Etat, seul le Directeur des Sports dispose d'un pouvoir de sanctions. Il ajoute que le principe du contradictoire n'a pas été respecté par la CCDE.

A de Fabry indique qu'il y a eu un 2^{ème} courrier de convocation par la CCDE qui n'a eu de suite puisque les cadres techniques concernés n'ont pas souhaité ou pu assister à la séance.

Le Président demande au DTN de lui fournir une réponse sur le rapport issu du droit d'évocation remis par le Président de la CCDE. C. BOULONGNE souligne qu'il a proposé à la CCDE la définition et la rédaction d'une procédure commune FFVB / DTN sur les règles d'encadrement des jeunes sportifs à l'étranger. Il prévient que ce projet, en cas de mise en œuvre, aura un impact budgétaire. A de Fabry réitère la nécessité que l'encadrement et tout membre d'une délégation de l'Equipe de France soient licenciés à la FFVB.

- Au sujet de son absence au CD de la LNV, C. Boulongne rappelle qu'il était à chaque fois mobilisé par d'autres réunions l'empêchant d'y participer ; c'est la raison pour laquelle il a proposé la présence de la DTN Adjointe à l'AG de décembre dernier, ce qui est dans son rôle ; JP Aloro souligne avoir demandé que le DTN vienne personnellement une fois par an à la rencontre des Présidents pour dialoguer sur des sujets aussi importants que la filière du haut niveau et de la formation ;

- Le PV du 14/12 mentionne deux projets de Pôle Espoirs en train de se concrétiser (Août 2016 à la Réunion et Février 2017 en Nouvelle Calédonie) ; C. Boulongne rappelle que le PES est en vigueur jusqu'en septembre 2017 ; les études de faisabilité et l'ensemble du dossier sont à soumettre au CSHN pour cette échéance mais les dates énoncées au dernier PV sont impossibles administrativement à respecter ; à la suite de sa visite en mars 2015, le DTN affirme avoir communiqué toutes les notes et les informations à fournir, notamment au sujet des garanties financières du projet ; il revient aux élus de porter le projet et ce n'est pas le rôle du DTN de constituer le dossier.

F Avaby énonce que le DTN n'a pas été coopératif après la visite des sites en Mars 2015, les échanges avec les cadres ; elle aurait souhaité davantage de soutien.

C Boulongne déclare intéressant l'ouverture d'un Pôle espoirs à La Réunion, la DTN a pour mission d'intervenir techniquement, d'accompagner mais ne va pas négocier l'apport des Collectivités locales.

Il propose de procéder d'abord par une labellisation fédérale, comme à Niort.

Le Président demande au DTN d'accompagner la Ligue de La Réunion dans la préparation du dossier de Pôle régional d'Excellence, conformément à la politique fédérale. Il est admis que l'état d'avancement n'est pas le même entre le projet à La Réunion et le projet néocalédonien.

Après insertion en page 5 de la phrase « *des études de faisabilité sont en cours pour concrétiser la création de Pôles Espoirs à La Réunion et en Nouvelle Calédonie* », le PV du CA du 12/12/2015 est adopté à l'unanimité.

- **PV adoptés :**

CCEE n°3 du 14/12/2015 : unanimité

CCS n°9 du 19/11/2015 ; 3 abstentions L Torrecillas ; V Cortegianni et D Chandon ; L Torrecillas justifie leur position par la multiplication des amendes envers les clubs ; il est davantage adepte d'une politique plus préventive et modérée.

CCS n°10 du 3/12/2015 : 3 abstentions L Torrecillas ; V Cortegianni et D Chandon

Commission des agents sportifs n°1 DU 17/12/2015 : unanimité

CCSR n°4 du 30/10 ; n°5 du 21/11 et n°6 du 22/12/2015 : unanimité

Extrait du PV de la Commission Mixte CFCP n°1 du 21/01/2016 : montant des indemnités de formation 2016/2017 ; unanimité

D. Chandon s'interroge sur la pertinence des sanctions d'amende prononcées pour défaut de ramasseurs de balle.

L. Torrecillas demande la position du CA sur le constat établi par la CCSR le 21/11 au sujet de membres du CS qui siègent dans certaines commissions fédérales. A de Fabry répond la nécessité de définir des règles en rapport avec nos capacités d'appels aux bénévoles. 125 dirigeants sont nécessaires pour l'ensemble des commissions fédérales ; il convient qu'il faut absolument éviter les conflits d'intérêt.

A Dagorne rappelle qu'aucune incompatibilité n'existe entre la qualité de membre de la CCSR et de membre du CS.

- **PV présentés pour information :**

- CACCF n°1 du 3/12/2015 : publication validée après corrections en page 2 à effectuer
- Conseil de Surveillance n°2 du 28 novembre 2015

D. Chandon constate au vu des textes fédéraux que le CS n'a pas à approuver la désignation du nouvel administrateur

3 / Haut Niveau et Technique

Le DTN rapporte que le processus de sélection des équipes olympiques a été présenté à la CCSO à l'INSEP le 20 janvier ; le document est distribué aux membres et est approuvé à l'unanimité. La saison beach va débiter avec l'enjeu du ranking pour notre 1^{re} paire masculine.

- Projet féminin :

Il concerne aussi la génération qui sera en mesure de disputer les JO 2024 (les M15 actuels) ; le Président conforte cette ambition avec l'engagement en Ligue Européenne qui est la 1^{ère} étape. Il annonce que la participation au Tournoi de MONTREUX est impossible cette année.

4 / Communication Marketing / Commercial

Le bilan communication / media et réseaux sociaux de l'Euro 2015 est distribué aux membres.

- **Eden Park**

Accord de partenariat de 3 ans : dotations depuis le TQO à BERLIN.

« Partenaire d'élégance de l'Equipe de France masculine de VB »

- **Crédit Mutuel**

Notre banque devient partenaire pour 4 ans jusqu'en 2019 ; A Dagonne détaille le partenariat négocié : partenaire des Volleyades et des Mini volleyades, le groupe s'engage à faire la promotion des événements volley ball dans les régions et va proposer une offre tarifaire spécifique aux clubs (avec paiement par carte bancaire et accès internet) ; la marque sera visible sur les Finales de Coupe de France.

- **Appart City**

A Dagonne annonce qu'un code promo va être diffusé à tous les clubs au bénéfice de leurs licenciés, valable lors de toute réservation individuelle.

- **FDJ :**

A Dagonne révèle que le comité du sport féminin va être créé fin mars par la FDJ ; la présentation du projet féminin de la FFVB pourrait être utile.

Le programme Challenge permet aussi d'aider des sportifs dans leur double projet : il faut déposer un dossier par genre pour 2 paires de jeunes membres de l'Equipe de France.

- **Equipementier : proposition ERREA suite à la réunion du 30 et 31 décembre 2015.**

Le Président fait la synthèse de sa rencontre avec M. Angelo GANDOLFI :

- ERREA va doter chaque jeune de chaque Pôle France et des Pôles Espoirs (un survêtement, une paire de genouillère),
- ERREA prévoit une dotation financière à la FFVB pour 2017 ;
- Remise de 50 % applicable à chaque Ligue régionale pour toute commande à la condition que la FFVB centralise les commandes
- Prolongation du contrat jusqu'en décembre 2017
- **TV** : après le TQO qui a réalisé des records d'audiences, un déjeuner a été organisé vendredi dernier avec le Directeur Général de *L'EQUIPE 21*, Fabrice JOUHAUD,

- **Jeux Olympiques et règle relative aux équipementiers** : le CNOSF a indiqué par courrier du 20/01 les zones de port des tenues de l'équipementier fédéral, à savoir : les TQO, les stages préparatoires aux JO, les entraînements, les échauffements, les matchs et les zones mixtes immédiates d'après match.

A Dagnone insiste sur la période favorable que vit le volley français pour établir des contacts commerciaux, mettre en avant les valeurs portées par l'Equipe de France et les potentialités de retombées d'association pour les marques au vu des audiences réalisées depuis l'EURO et de la forte médiatisation de notre équipe masculine ; les énergies doivent se fédérer pour trouver de nouveaux partenaires économiques de la FFVB.

5 / Evènementiel

- Volleyades et Mini Volleyades :

P. KURTZ présente les candidatures reçues pour chaque compétition ; le Conseil désigne les organisateurs suivants :

- * Volleyades : MOUGINS (unanimité moins 1 abstention, L Torrecillas)
- * Mini Volleyades : CD 53 (unanimité)

A de Fabry énonce que la réforme territoriale pose la question du format des Volleyades 2017 et du nombre d'équipes participantes par grande région.

Concernant les Coupes de France jeunes, 17 candidats se sont déclarés avec au moins 1 organisateur par catégorie ; le secteur évènementiel va poursuivre l'étude des dossiers et proposer la ville retenue pour chacune des 8 finales

- Coupe de France de Beach Volley

Le Conseil décide à l'unanimité le lancement de cette compétition en M15 et M17

- Candidature de la France à l'organisation des Championnats d'Europe 2019 :

Les échanges se poursuivent, notamment avec la Fédé hollandaise ; la France affiche sa volonté d'organiser la Finale en France.

L Torrecillas demande quel championnat d'Europe de jeunes serait accueilli en 2018. Le Président répond que cela n'est pas déterminé dans la mesure où la candidature concerne quatre pays.

6 / Finances

- Budget FFVB 2016

La réunion de négociation de la CO est le 12/02 avec le Directeur des Sports.

Le Président explique que le budget de la DTN a été élaboré avec le Trésorier avec les chefs de secteurs de la DTN.

Le DTN intervient en rappelant au préalable que le DTN n'est pas l'ordonnateur du budget et n'a qu'une obligation de mise en œuvre de moyens. La responsabilité juridique incombe bien entendu au Président de la FFVB. Toutefois il est de sa responsabilité professionnelle d'avertir des dangers lorsque ceux-ci lui paraissent réels.

Ainsi il souhaite informer :

- que le choix d'augmenter significativement le budget de la DTN au détriment des autres secteurs de la FFVB a été faite par le Président tandis qu'il avait pour sa part préconisé de renouveler l'enveloppe attribuée l'année dernière,
- que le déficit annoncé pour l'année 2016 cumulé aux nouvelles charges significatives communiquées au Président (problématique des Aides Personnalisées soit près d'un demi-

million d'euros pour fonctionner dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui) l'inquiète pour la santé financière de notre fédération dès 2017,

- que les budgets présentés ne sont à son sens pas sincères. A sa connaissance, en effet, de nombreux coûts n'ont pas été budgétisés, notamment sur le haut niveau

Le Président rappelle que le CA a reçu un document de travail sous un nouveau format, raison pour laquelle il n'y a pas de comparatif avec l'exercice précédent. Il considère avec le Trésorier que la présentation en comptabilité générale ne présente aucun intérêt.

Le budget 2016 est à ce jour déficitaire à hauteur de 489 K€, notamment en raison de la comptabilisation des primes de participation aux JO pour chaque discipline, des charges liées aux TQO (Berlin + Tokyo), du budget consacré au projet féminin et aux aides aux Ligues.

Ainsi, le budget féminin passe de 228 à 418 K€ et les Aides aux Ligues s'élèvent à 400 K€.

Alors que les missions du haut niveau incombant à la Fédération demeurent inchangées, le Trésorier rappelle que la Convention d'objectifs qui était de 1.700 K€ en 2012 s'élevait à 1.097 K€ l'année dernière.

D Chandon constate que les montants d'engagements, de redevances et de licences sont stables ; il est répondu que c'est une mesure de prudence

D Chandon s'interroge sur le produit à 65 K€ pour la boutique fédérale ; le Président et C Albe déclarent espérer un bénéfice de 15 K€ en cette année olympique sur ce poste.

Le Président souligne que le budget, compte tenu de ses contraintes liées au surcoût des Jeux et des priorités définies, n'a pu être équilibré mais que des économies ont été réalisées dans tous les secteurs, notamment à l'arbitrage. L'embauche du responsable développement a été prévue.

C Albe ajoute que l'exercice 2015 permet de connaître un résultat bénéficiaire, de manière à ne pas avoir 3 exercices déficitaires successifs (2014 l'était à - 220).

L Torrecillas constate que le résultat positif 2015 est obtenu grâce à la vitrine et le produit d'appel que constitue l'Equipe de France masculine. Il propose que l'excédent dégagé soit en priorité investi sur cette Equipe de France dans sa préparation de qualification olympique.

En réponse à D. Chandon, A Dagonne précise que le règlement financier de la Ligue Mondiale 2016 n'a pas été encore publié et donc qu'aucun produit n'a été budgété sur ce prévisionnel.

Vote sur le budget prévisionnel 2016 de la FFVB :

8 pour ; 3 abstentions, V Cortegianni, L Torrecillas et D Chandon

C. Albe indique que la préparation de l'arrêté suit son cours et que les fiches de poste du service comptable seront modifiées après l'établissement de l'arrêté du dernier exercice.

D Chandon fait un point sur les contrats de téléphonie et d'informatique.

- Coupe de France 2016

A de Fabry expose le problème du déroulement à Tours et Rennes de deux quarts de finales et d'une demi-finale et de la prise en charge des frais d'hébergement des équipes de chaque quart de finale non disputé par le club organisateur de chaque site ; il est fait lecture du règlement financier défini à l'intersaison et chaque membre a pris connaissance de la note préparée par le Président de la CCS.

Une discussion s'en suit entre les membres sur cette nouveauté d'organisation qui offre au public local 3 matchs en 2 jours et son niveau d'attractivité permettant des recettes dépassant les frais de matchs ; Le Président annonce qu'il va appeler les Présidents des 2 clubs organisateurs pour convenir d'une solution où chacun doit faire un effort.

7 / Ressources Humaines

Le Président indique que le recrutement du responsable du développement de la FFVB a été lancé le 5 janvier ; il est répondu au DTN qu'il sera associé au processus de recrutement.

3 ou quatre candidats seront reçus en entretien ; il est rappelé l'importance de ce poste pour piloter le développement fédéral.

Le DTN alerte les membres sur la difficulté à mettre en œuvre le plan citoyen avec un seul cadre technique (JM Duvette) ; il demande quelles ressources humaines de la FFVB sont-elles susceptibles d'être mobilisées sur ce sujet. Le Président affirme que ce plan doit être partagé avec les Ligues pour le mettre en place.

L Torrecillas demande s'il existe une plaquette commerciale de la FFVB : il est impératif de présenter aux annonceurs toutes les activités qui peuvent être proposées au profit du monde économique.

Le Président rappelle que le Directeur Général avait demandé de mettre fin à l'automne à la période d'essai du responsable commercial et le constat aujourd'hui est qu'il n'a toujours pas conçu les outils de vente. A de Fabry avait demandé aussi de prospecter les sociétés de location de voiture pour les besoins de la FFVB et des clubs dans leurs déplacements.

JP Aloro informe les membres qu'à la suite d'une réunion en Novembre avec le Président, le travail commercial commun des 2 instances devait reprendre : la Directrice de la LNV avait immédiatement transmis le dossier commercial LNV au responsable commercial de la FFVB sans depuis, aucun renvoi de documents émanant de la FFVB.

8 / Vie fédérale et associative

- Loi de modernisation du système de santé adoptée le 17/12/2015 : A Dagonne présente plusieurs dispositions qui concernent le sport.

* la reconnaissance « du développement de la pratique régulière d'activités physiques et sportives à tous les âges » comme instrument de prévention au sein de la politique de santé de l'Etat

* la prescription du sport : l'article L 1172-1 du code de la santé publique offre désormais la possibilité au médecin traitant de prescrire « dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée », une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient

Cela va conforter la stratégie de développer les actions des clubs de volley-santé

* certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive :

Le renouvellement de licence ne sera plus forcément soumis à la production d'un certificat datant de moins d'un an ; les modalités de fréquence vont être fixées par décret.

- Programmation des prochains Conseils d'Administration de la FFVB :
 - * 12/02 ;
 - * dimanche 27/03 autour des Finales de Coupe de France ;
 - * samedi 23/04 ;
 - * dimanche 22/05 (CNL la veille) ;
 - * jeudi 2/06 (15 jours avant l'AG pour l'envoi des documents) ;
 - * samedi 9/07
 - * samedi 3/09

- Préparation de l'AG FFVB du 27 Février 2016

A. de Fabry rappelle que cette Assemblée est requise pour mettre en conformité les textes avec les incidences de la réforme territoriale et présenter des propositions de modification statutaire, dont celle qui concerne le vote de défiance.

Il informe les membres que la Corse a annoncé la veille au CNL qu'elle ne voulait pas s'associer à la Ligue PACA, ce qui ferait au total 13 Ligues, hors Outre-Mer.

Avec le passage de 22 Ligues à 13 Ligues au cours de cette année 2016, il est précisé que la 2^{ème} partie des aides aux Ligues sera versée aux nouvelles Ligues, information financière devant être insérée dans chaque protocole d'accord conclu entre les Ligues concernées.

Parmi celles-ci, la Champagne Ardenne prévoit que les clubs de deux de ses CD joueront les championnats de la Ligue réunissant les Flandres et la Picardie mais il n'est pas autorisé que les cotisations puissent être encaissées par la Ligue « Grand Est ».

Concernant l'AG du 27 février, le DTN rappelle une nouvelle fois au Président qu'il serait préjudiciable de ne pas prendre l'attache préalable du ministère quant au projet de modifications statutaires et réglementaires. Selon lui, de nombreuses incohérences y figurent et il transmettra ses remarques motivées sur ce sujet au plus tôt.

- Etude des propositions de modifications statutaires :

A de Fabry rappelle l'envoi aux membres par mails du 19 janvier du projet d'ordre du jour, des 9 propositions de modifications statutaires, de certains règlements et les projets de convention d'aides aux Ligues.

Concernant la MS3 sur la composition du CA pour la nouvelle olympiade, l'idée est d'associer la liste vainqueur au scrutin de liste aux dirigeants des nouvelles régions pour diriger la Fédération ; le CA comprendrait 12 représentants des nouvelles régions (13 en ajoutant la Corse), 1 représentant de l'Outre-Mer, 1 représentant de la LNV et 15 membres élus au scrutin de liste.

Par ailleurs, l'expérience des deux dernières élections par voie électronique (en 2012 et 2015) démontrent que les clubs départementaux et régionaux ne sont pas intéressés par la structure nationale, la FFVB. Les clubs n'éliront plus directement les membres du CA, ce sera les délégués de chaque territoire. La réflexion a porté sur un corps électoral de gens intéressés.

L Torrecillas déclare son opposition à ces projets qui modifient l'exécutif fédéral et met fin au droit de vote accordé aux clubs. Il s'interroge sur les motivations et la logique de ces changements conduisant à l'existence d'un Conseil d'administration de 29 personnes auquel il faut ajouter un Conseil de Surveillance ; il s'inquiète sur l'augmentation considérable des frais de réunions qui va en résulter.

D Chandon ajoute que le retrait de vote direct aux votes est un déni de démocratie pour garder le pouvoir.

Le Président répond d'une part que les frais seront moins importants avec la suppression du CNL induite de l'intégration des Ligues au CA ; en outre, il considère qu'il faut cesser les conflits et qu'il est préférable d'avancer avec les régions en rappelant qu'aucune liste élue depuis la mise en place du scrutin de liste n'a fini son mandat ; A de Fabry ajoute que la volonté est que le pouvoir en place à la FFVB écoute ses régions et a besoin d'un certain soutien régional pour appliquer une politique fédérale.

L Torrecillas rétorque que le projet est une usine à gaz alors que la FFVB n'est pas une confédération ; il se demande si un juriste a travaillé sur ce projet de texte statutaire ; cette nouvelle gouvernance aboutirait à mettre la majorité élue en minorité au sein du CA. Pour lui, la liste obtenant la majorité doit pouvoir travailler, appliquer son programme tout en consultant les Ligues Régionales.

Le Président répond que les Ligues régionales sont partie prenantes de l'autorité fédérale. Il précise que la liste majoritaire décidera de la composition du Bureau.

Compte tenu que toutes les modifications n'ont pu être discutées entre les membres avant la fin de cette réunion, le Président propose qu'une nouvelle séance se tienne dans les prochains jours ; une proposition de date sera transmise par mail.

La séance est levée à 17h45.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY
